



CAPD du 1^{er} juillet 2009

Déclaration commune des élus du personnel siégeant au titre du SNUipp, du SE-Unsa et de SUD-Education

Les élus du personnel siégeant au titre du SNUipp85, du SE-UNSA et de SUD-Éducation vous ont demandé d'avancer la date de cette CAPD de 48 heures, ceci afin de permettre à tous les enseignants non nommés (et nous vous rappelons qu'ils n'ont jamais été si nombreux) de prendre contact avec les écoles et les conseils des maîtres pour l'organisation de la rentrée.

Nous savons qu'il était techniquement possible de faire autrement.

Nous ne portons pas, ni nos collègues, la responsabilité d'un calendrier hasardeux quant à la gestion des mutations des personnels.

Vous avez donc fait le choix d'attendre la veille de la sortie scolaire pour décider de leur nomination.

Etes-vous en mesure de les informer à moins de 24h de la fin de l'année scolaire ?

Les organisations syndicales siégeant en CAPD ne diffuseront pas les résultats du second mouvement et vous renvoient à votre responsabilité d'informer les collègues de leur nomination.

Nous condamnons la volonté du Ministère et de l'Administration de remise en cause des principes du paritarisme. Les choix que vous avez arrêtés pour la 2^{ème} phase du mouvement ne peuvent que perturber le bon fonctionnement des écoles publiques.